

Votations: une formation pour favoriser la participation politique des personnes avec des difficultés cognitives

Anne-Sophie Kupper & Pierre Weber, ASA-Handicap mental

10 septembre 2024

Congrès suisse de pédagogie spécialisée

Université de Fribourg

L'association ASA-Handicap mental

- Association née en 1889.
- *Mission* : intégration dans la société, mise en œuvre des droits, participation sociale
- *Domaines d'action* : 3 programmes (participation sociale/ politique, culturelle et mode inclusive)
- *Moyens d'action* : implication des personnes dans l'élaboration des programmes d'action, formations conjointes, sensibilisation du public, collaboration avec les politiques.

Contexte

- **Obstacles identifiés:**

Personnes concernées:

- Difficulté à comprendre les objets de votation
- Manque d'accompagnement et de sensibilisation

Accompagnants:

- Méconnaissance du droit de vote et de la capacité de compréhension

- **Changement législatif:**

- Evolution du cadre législatif en Suisse et rétablissement du droit de vote pour certaines personnes sous curatelle.

- **Mise en œuvre de l'art.29 de la CDPH**

Processus de création de la formation

1) Formation du groupe de pilotage:

- Composé de professionnels et de personnes concernées.

2) Préparation du contenu:

- Créé par Viviane Guerdan et Anne-Sophie Kupper, avec retour du groupe de pilotage

3) Création du matériel:

- Répartition des tâches et création de supports (guide, livrets, vidéos, etc.)

4) Phase de test:

- Test dans une institution du Canton de Fribourg et dans les locaux d'ASA-HM

5) Evaluation:

- Modifications basées sur les retours des participants

Contenu de la formation

- **Module 1 : C'est quoi la Suisse ?**

- Comprendre la Suisse et son fonctionnement politique : la Suisse est un État fédéral et démocratique avec une Constitution, une séparation des pouvoirs, une répartition des compétences (Confédération, cantons, communes) et des partis politiques.

- **Module 2 : Moi comme citoyen-ne**

- Comprendre ce que signifie être un-e citoyen-ne, connaître les différents droits politiques et apprendre les conditions pour exercer ses droits politiques

- **Module 3 : Comment je fais pour voter ?**

- Exercer mes droits politiques : comment voter, comment choisir ce qu'il faut voter et remplir son bulletin de vote, savoir de manière pratique où chercher des informations pour comprendre les objets des votations et défendre les intérêts d'un groupe de personnes.

Concept pédagogique

1) Ancrage des notions

- En partant des connaissances des personnes concernées

2) Adaptation au niveau de compréhension

- Utilisation d'un langage simple et beaucoup de matériel visuel

3) Interactions avec les participants

- Echanges continus pour stimuler la réflexion en groupe

4) Rappels et révisions

- Rappels des notions principales et révision des sessions précédentes

Matériel de formation

- **Guide du formateur**
- **Livrets en version Facile à Lire et à Comprendre (FALC)** pour chaque module
- **Vidéos:** Résumés des modules pour des personnes n'ayant pas accès à la lecture.
- **Supports pédagogiques:** carte interactive de la Suisse, articles en FALC, bulletins de vote, campagnes de votation, législations...

Matériel de formation

- Guide du formateur et livrets de formation



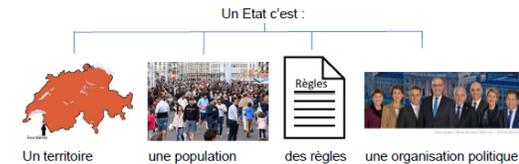
Chapitre 1 – La Suisse est un Etat

Objectifs	Comprendre la notion d'Etat - un lieu, - avec une population, - des règles pour vivre ensemble et une organisation politique
Déroulement	<ol style="list-style-type: none"> 1) Demander aux apprenants qu'est-ce que c'est la Suisse pour eux 2) Présenter les 4 caractéristiques d'un Etat - Possibilité de faire une analogie avec le lieu de vie des apprenants par exemple : - Lieu : l'institution est un territoire avec des limites, - Population : il y a des personnes dans une institution, - Règles : pour vivre dans l'institution il y a des règles - Organisation : des personnes font respecter les règles. 3) Explication du territoire : - Donner la définition d'un territoire - Montrer le territoire suisse sur une carte de la Suisse avec les frontières - Interroger les personnes : sur les pays qui entourent la Suisse et les autres pays qu'ils connaissent - Expliquer qu'à l'intérieur du territoire de la Suisse, il y a les cantons - Montrer la carte avec les cantons - Interroger les personnes sur les cantons qu'ils connaissent - Idem avec les communes 4) Explication autour du concept des règles - Demander aux personnes si elles ont des exemples de règles (en général) - Montrer la Constitution 5) Explication autour de l'organisation politique - Définition du mot politique dans le sens organisation de la cité
Durée	30 minutes
Matériel	- Constitution fédérale - Carte interactive de la Suisse qui indique, lorsqu'on clique sur un canton, son nom et son armoirie. - Power Point
Glossaire	- Organisation politique - Loi - Territoire
Evaluation des acquis	Interroger les apprenants : - Quelles sont les 4 caractéristiques d'un Etat - Comment appelle-t-on le document dans lequel il y a les grandes règles



Premier chapitre La Suisse est un Etat

Vous vivez en Suisse, mais c'est quoi la Suisse ?
La Suisse est un **Etat**.
C'est quoi un Etat ?



1. Un territoire

Un **territoire** est un espace sur terre avec des frontières.

La Suisse est un territoire avec des frontières.

Les frontières séparent les territoires.

Par exemple, il y a une frontière entre la France et la Suisse.

Dans la Suisse, il y a plusieurs territoires,

ce sont les **cantons**.

Il y a par exemple :

Genève, Vaud, Neuchâtel, Fribourg, Berne, le Jura.

Il y a 26 cantons dans la Suisse.

Dans les cantons, il y a aussi plusieurs territoires,

ce sont les **communes**.

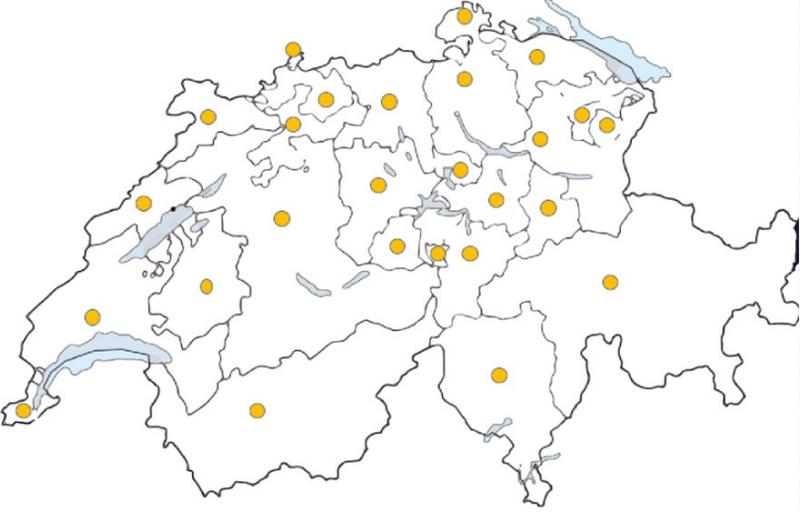
Dans le canton de Genève il y a par exemple :

la commune de Cologny, de Carouge, d'Onex ...



Exemples d'animation pour le module 1

La Suisse est un Etat



La séparation des pouvoirs



Pouvoir législatif



Pouvoir exécutif



Pouvoir judiciaire

Les partis politiques



Diminuer les taxes cantonales de 20% pour aider les Vaudois à faire face à l'inflation. Cette proposition a été portée hier par la PLR Flaminio Gross devant le Grand Conseil vaudois. Elle a été transmise à une commission pour analyse, sur demande de la gauche et du centre.

Inflation et crises énergétiques se sont limitées dans les discussions du Grand Conseil vaudois. C'est au travers d'une motion portée aujourd'hui par la PLR Flaminio Gross. La députée a proposé de baisser toutes les taxes cantonales de 20% durant une année, les prochaines.

Cette motion passera entre les mains d'une commission, malgré la volonté de la députée de la transmettre directement au gouvernement pour qu'il rédige un projet. Plusieurs voix de droite ont été élevées pour critiquer une motion sans emploi. Parmi elles, celle du député socialiste et syndic d'Yverdon Pierre Seguin.

80 millions de coupes

« On a guère fait beaucoup de coupes. Pour le social et syndi d'Yverdon, Pierre Desautour, le chiffre est encore trop important.

Quantum de vote
Le Grand Conseil a voté hier sur une loi exceptionnelle des taxes cantonales.
Article du 4 octobre 2022 du journal LFM

De quoi parle l'article ?
L'article explique :
Le Grand Conseil vaudois va réfléchir sur les taxes cantonales. Les taxes cantonales, c'est une somme d'argent récoltée par l'Etat pour financer des projets pour le canton.
Par exemple Une école.
Un appel à voter les taxes cantonales : impôts cantonaux

Pourquoi ?
Il y a une inflation des prix.
L'inflation des prix veut dire : le coût de la vie augmente.
Par exemple la nourriture coûte plus cher.
Quand le coût de vie augmente, c'est plus difficile pour les personnes pauvres de payer tout ce dont elles ont besoin.

Autres : un politicien a voté une motion pour baisser les taxes cantonales de 20%.
Une motion est une proposition de changement. Elle est donnée au Grand Conseil.
Un groupe de personnes élucubrera la motion pour diminuer les taxes cantonales.
Il faudra attendre pour savoir si cette motion sera acceptée.



Exemples d'animation pour le module 2

Les droits politiques



Référendum contre de nouvelles autoroutes nocives, inutiles et coûteuses!

Référendum contre l'arrêté fédéral du 29 septembre 2023 sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales.
Publié dans la Feuille fédérale le 10.10.2023 – Expiration du délai référendaire: 18.01.2024

En pleine crise climatique, le Parlement fédéral a voté 5,3 milliards pour des extensions autoroutières à Genève, Nyon, Berne, Bâle, St-Gall et Schaffhouse. Or, ces autoroutes sont:

- NOCIVES**
Pour le climat, favorisons plutôt la mobilité d'avenir!
- INUTILES**
Les embouteillages ne feront qu'empirer!
- COÛTEUSES**
Investissons ces milliards dans la transition!

Les citoyens et citoyennes soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 20a à 20d), que l'arrêté fédéral du 29 septembre 2023 sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales soit annulé au vote du peuple.

Seuls les électeurs et électrices ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyens et citoyennes qui appassent la demande doivent le signer de leur main. Cela ne sera considéré de complaisance vis-à-vis du peuple qu'en cas de signature au verso ou latérale le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est possible selon l'article 20a respectivement l'article 20d de notre loi.

Canton:	N° postal:	Commune politique:	
N° Nom/Prénoms (écrite de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour / mois / année)	Adresse (rue et numéro)	Signature (manuscrite)
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			

L'attestation de droit de vote est obtenue par le comité référendaire. Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

BULLETIN DE VOTE POUR LE 7 MARS 2021
ATTENTION! Cochez, s'il vous plaît, votre réponse uniquement à l'intérieur de la case appropriée, au moyen d'un crayon ou d'un stylo à bille (pas rouge) comme ci-contre: --
Vous ne devez cocher qu'une seule case par question. Si pour une question les cases Oui et Non sont cochées votre vote sera considéré comme blanc.
Votre bulletin est entièrement annulé s'il contient des remarques ou des signes.

Votation fédérale Cochez votre réponse

- Acceptez-vous l'initiative populaire «Oui à l'introduction de la dissimulation du visage»? Oui Non
- Acceptez-vous la loi fédérale du 27 septembre 2019 sur les services d'identification électronique (LSIE)? Oui Non
- Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 20 décembre 2019 portant approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les Etats de l'ALE et l'Indonésie? Oui Non

Votation cantonale Cochez votre réponse

- Acceptez-vous la loi sur l'indemnisation pour perte de revenus liée aux mesures de lutte contre le coronavirus (12723), du 25 juin 2020? Oui Non

Votation communale en Ville de Genève Cochez votre réponse

- Acceptez-vous les délibérations I à III (PR – 1305) du Conseil municipal de la Ville de Genève, du 13 novembre 2019, ouvrant trois crédits d'un montant total brut de 34'130'500 francs destinés à l'aménagement piéton des rues Pierre-Fatio, Aoste, Ami-Lullin, cours et rond-point de Rive, à la réaffectation en zone piétonne des rues du Port, du Prince, Tour-Maitresse, Robert-Estienne, Arthus De-Faucigny, Petit-Saint et Louis Duchosal et aux travaux d'assainissement, ainsi que moyennant contrepartie, d'un achat d'actions de la société Parking Clé de Rive SA et l'octroi d'un droit de superficie en faveur de celle-ci pour la construction d'un parking? Oui Non

Élections cantonales 2022 Genève

45'106	33'970	32'315	31'413
Nathalie Fontanet PLR	Thierry Apothéloz PS	Anne Hitpold PLR	Antonio Hodgers LES VERT-E-S

Source: Etat de Genève



Exemples d'animation pour le module 3

Comment je fais pour voter ?



Initiative populaire municipale « Genève zéro Pub »
« Libérons nos rues de la publicité commerciale »



Le sujet de la votation

Des personnes proposent :

- Les affiches publicitaires papier sont interdites :
 - sur les murs de la ville
 - sur les murs des maisons et des immeubles si elles sont visibles.
- Les affiches sur la culture et les manifestations sportives sont autorisées
- Les panneaux d'affichage doivent :
 - laisser assez de place pour les piétons et les personnes en situation d'handicap dans la rue
- Il y a des panneaux d'affichage vides :
 - Comme ça les personnes peuvent dessiner ou faire une œuvre d'art
 - les associations peuvent faire des communications.



→ On vote pour dire si on est d'accord ou non



Les arguments pour enlever les publicités :



- La publicité incite à acheter plus de choses, à l'endettement, le sexisme ou la discrimination des minorités.
- Améliore le paysage de la ville.
- Réduire les panneaux d'affichages permet de faciliter l'accès des personnes en situation d'handicap.
- Les villes : Grenoble, Bordeaux, Yverdon, Sao Paulo ont interdit la publicité, c'est un succès.
- La suppression de la publicité visible limite la consommation.
- La publicité continuera sur d'autres supports (TPG, vitrines, internet).

Les arguments pour garder la publicité :



- C'est plus difficile pour les entreprises locales de faire de la publicité. Les grandes entreprises pourront toujours faire de la publicité sur internet. C'est injuste.
- On ne pourra pas contrôler ce que les gens vont mettre sur les panneaux d'affichage vides.
- La publicité fait gagner des sous à la commune de Genève.
- Les entreprises ont besoin de la publicité pour se développer et exister.
- Les consommateurs sont responsables.



Résultats et impact

- **Points positifs:**

- Intérêt marqué des participants et des éducateurs
- Sentiment de valorisation chez les participants
- Démarches entreprises par plusieurs participants pour récupérer leur matériel de vote dans le Canton de Vaud.

- **Points négatifs:**

- Complexité du contenu pour certains participants
- Deux personnes n'ont pas suivi tous les modules
- Durée de la formation insuffisante pour certaines personnes
- Matériel concret: il pourrait y avoir encore plus de mises en situation

Améliorations et prochaines étapes

- **Modifications récentes:**

- Remplacement de certaines animations par des jeux de rôle
- Simplification des présentations Power Point, augmentation de l'aspect ludique

- **Développements futurs:**

- Intégration de matériel pour les personnes non verbales avec pictogrammes spécifiques

Diffusion de la formation

- Dans les institutions (Actuellement 3 formations ont eu lieu dans les cantons de Genève, Vaud, Fribourg)
- Partenariat avec l'association Actifs à Genève
- **Inscription:**
 - Pour les institutions: contacter ASA-HM par téléphone ou e-mail: 022 792 48 65, info@asahm.ch
 - Pour les personnes individuelles, inscription auprès de l'association Actifs: <https://actifs-ge.ch/centre-de-formation/presentation/>

Discussion

- Quels leviers d'action pour augmenter la participation politique des personnes concernées ?